

RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Commune : **GUIZERIX**

Date de la visite : 18/05/2021

Propriétaire :

Nom :	Indivision DUPRAT Laure
Adresse :	373 Chemin du MOULIN 65230 GUIZERIX
Téléphone :	06.25.50.75.62
Email :	/



Personne présente le jour du contrôle :

Nom :	Mr DUPRAT Jean Louis
Qualité :	1 des Propriétaires
Téléphone :	06.25.50.75.62
Email :	/

Documents remis par la personne présente le jour du contrôle :

- Aucun

Le Terrain

Référence cadastrale :	Parcelles : 302-35 en partie	Section : D
Adresse :	65230 GUIZERIX	
Superficie :	170 000 m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement :	Suffisante pour tout type de filière	
Pente :	< à 5%	
Alimentation en eau potable :	Service Public SIAEP du Lizon	
Puits :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Usage : <input type="checkbox"/> AEP <input checked="" type="checkbox"/> jardin <input type="checkbox"/> pas d'usage	
Exutoire possible :	pas de fossé	
Autre :		

L'habitation

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire
Occupation des locaux : Inhabitée : depuis janvier 2020
Nb d'usagers permanents : / Nombre d'usagers occasionnels : /

Année de réalisation de l'assainissement : 28/11/2013 mais non raccordé et non fini	
Nombre de chambres : 2	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle de bains : 0	Nombre de WC : 0
Nombre de Salon : 1	Autre : /
Nombre de pièces principales : 3	Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 3

Travaux depuis la dernière visite

Sur l'installation d'assainissement conformément au dernier rapport de visite : Oui Non Autre
Sur le terrain aux abords de l'installation d'assainissement : Oui Non Type :

Implantation de l'installation d'assainissement :

A plus de 35 m d'un puits : Oui Non Non concerné (pas de puits sur le terrain)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USEES (EU) :

Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation : oui non non évalué
Collecte eaux vannes / eaux ménagères séparées : oui non non évalué
Ensemble des eaux usées collectées : oui non non évalué
Ecoulement des eaux : correct stagnation bouché non évalué

PRETRAITEMENT : Oui Non* Sans information

Bac à graisse : oui non

Matériaux : /

Ecoulement : /

Fréquence d'entretien : /

Accessibilité : /

Dimensionnement : /

Défaut de structure ou de fermeture : /

Volume : /

Fosse : septique toutes eaux

autre

Volume : 3000 litres

Nombre : 1

Matériaux : *plastique*

Dimensionnement : *correct*

Niveau de boues : *non évalué*

Justificatif de vidange : /

Accessibilité : *non*

Ecoulement : *non évalué*

Défaut de structure ou de fermeture : *non évalué*

Date dernière vidange : *jamais vidangée*

Opérateur de vidange : /

Préfiltre Decolloïdeur : Aucun

Intégré

Séparé

Matériaux filtrants : *cassette*

Ecoulement : *non évalué*

Accessibilité : *non*

Défaut de structure ou de fermeture : *non évalué*

Ventilation :

Ventilation : *non*

Diamètre : /

Nuisance olfactive : *non*

Extracteur : *absent*

Sortie au-dessus du toit : *non*



Dysfonctionnements :

Les eaux ménagères ne sont pas prétraitées.

***L'installation d'assainissement a été réhabilitée en 2013 (mise en place d'une fosse toutes eaux tranchées d'épandage) mais elle n'a pas été terminée et rien n'est raccordé à cette installation. D'installation n'est pas accessible.**

Lors de la visite dans le cadre du contrôle pour la vente du 18 mai 2021 l'installation n'est toujours raccordée et non accessible.

TRAITEMENT : Oui Non* Sans information

Type et dimensionnement : *Tranchées d'épandage*

Dimensionnement : *3 x 30 m*

Regard de répartition : oui non non évalué

Accessibilité : *non*

Stagnation d'eau : *non évalué*

Nombre de drains : *3*

Regard de bouclage : oui non non évalué

Accessibilité : *non*

Stagnation d'eau : *non évalué*

Regard de collecte : oui non non évalué

Accessibilité : /

Stagnation d'eau : /

Nombre de drains : /

Matériaux : /

Ecoulement : /

Type : agricole

épandrain



Dysfonctionnements :

Le système de traitement des eaux existe mais n'est pas fonctionnel, il n'est pas accessible.

REJET

- Type : infiltration milieu hydraulique superficiel
- Milieu récepteur : la parcelle 302
- Risque de contact avec eaux usées non traitées : oui non
 sur la parcelle hors parcelle
- Nuisance olfactive : oui non
- Autorisation de rejet : oui non
- Plainte : oui non
- Justificatif fourni : oui non
- Écoulement de l'exutoire : correct stagnation
- Entretien de l'exutoire : oui non
- Défaut de sécurité sanitaire : oui non non évalué
- Risque pour la sécurité des personnes : oui non non évalué
- Risque avéré de pollution de l'environnement : oui non non évalué

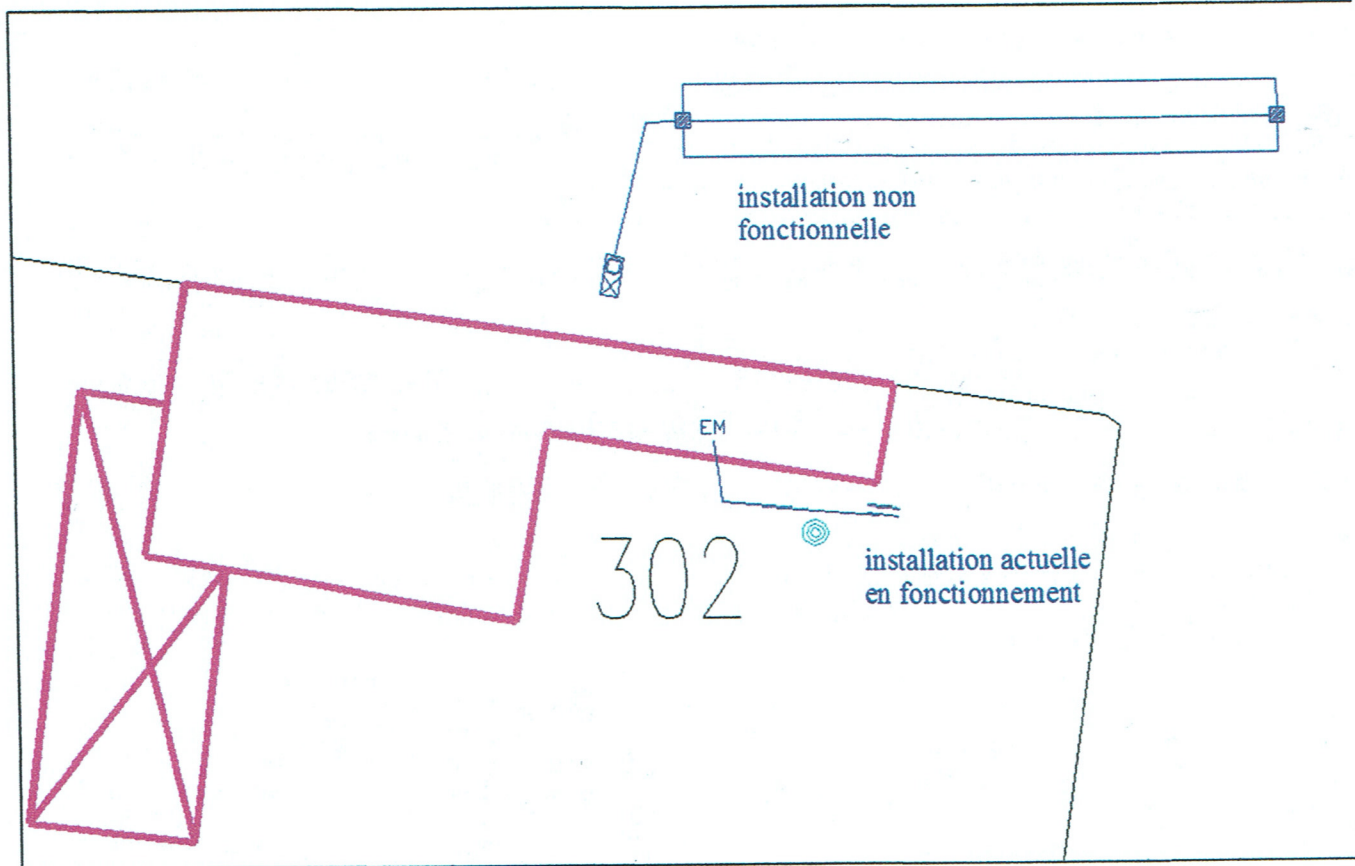


Observations :

Les eaux ménagères brutes sont rejetées devant la maison à proximité du puits.

Plan de l'installation d'assainissement non collectif

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indi



PRETRAITEMENT	TRAITEMENT	REJET	DIVERS
<ul style="list-style-type: none"> Bac à graisses Fosse toutes eaux avec filtre décolloïdeur intégré Fosse septique Fosse toutes eaux Fosse étanche Microstation 	<ul style="list-style-type: none"> Regard de collecte Ventilation d'extraction des gaz Ventilation d'aération primaire Filtre décolloïdeur séparé P.A. Plateau Absorbant Tranchées d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> Filtre à sable vertical drainé Filtre à sable horizontal drainé Filtre à sable non drainé Lit d'épandage Td Terre drainé T Terre Pompe de relevage Sous-sol Fossé Puisard Surface cours d'eau Réseau pluvial 	<ul style="list-style-type: none"> Puits EP Eaux pluviales EM Eaux ménagères (cuisines, ...) EV Eaux vannes (WC) EU Eaux usées (EM + ...) Ventilation

AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input checked="" type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <i>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</i> <i>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes <i>Travaux obligatoires sous 4 ans</i> <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<i>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</i>
<input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR : DANS LES MEILLEURS DELAIS

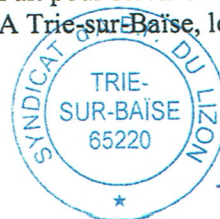
- ☞ Prétraiter les eaux ménagères, et les raccorder à l'installation d'assainissement réalisée en 2013 qui devra être terminée et déclarée conforme par le SPANC.

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ✚ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ✚ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baïse, le 21 mai 2021.



Le Technicien,

Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour **une durée de 3 ans**.